



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 26849

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Allosery attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le sujet de la politique jeunesse. En effet, le Gouvernement en a fait un engagement fort en la rendant prioritaire. Pour cela, le 21 février 2013, le comité interministériel de la jeunesse était installé sous la présidence de M. le Premier ministre et coordonné par Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Cette instance de pilotage est le signe fort d'une politique ambitieuse et innovante capable de créer une véritable armature de soutien en faveur de l'ensemble des jeunes. À travers cette structuration, une politique de droit commun accessible à tous pourra enfin voir le jour. Ainsi, 13 chantiers prioritaires déclinés en 47 mesures concrètes ont été définis. Il souhaite connaître les suites données à l'action "développer une offre audiovisuelle et numérique de service public en direction des jeunes" qu'elle a la charge de mettre en oeuvre dans le cadre de ce comité interministériel.

### Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication rappelle que le développement d'une offre audiovisuelle et numérique de service public en direction des jeunes constitue l'une des préoccupations majeures du Gouvernement. Cette mesure se décline autour de deux axes : l'offre audiovisuelle et numérique proposée par France Télévisions et la politique numérique du ministère de la culture et de la communication, qui s'est notamment traduite par la mise en place d'un « automne numérique » en octobre 2013, afin de mobiliser les acteurs du numérique autour des enjeux d'usage chez les jeunes et de mettre l'accent sur les enjeux croisés du numérique et de l'éducation artistique et culturelle. S'agissant de l'offre de France Télévisions en direction des jeunes, le cahier des missions et des charges de la société prévoit notamment que « la société diffuse, en veillant à la complémentarité entre tous ses différents services, des programmes destinés à la jeunesse, aux jours et heures auxquels ce public est disponible et en tenant compte notamment des congés scolaires et de la libération du samedi matin » (article 13) et que France 4 est la « chaîne de la jeunesse et des nouvelles générations, dont la vocation est d'attirer et de fidéliser les jeunes et les jeunes adultes en exposant les nouveaux talents des scènes actuelles [...] » (article 3). Depuis la réorganisation de l'offre jeunesse de France Télévisions en 2009, à chaque antenne du groupe correspond un public spécifique. L'animation bénéficie d'une forte exposition avec des programmations dédiées et complémentaires sur France 3 (cases Ludo adressées aux enfants de 6 à 12 ans), France 4 (programmes à destination des 11-14 ans et des jeunes adultes), France 5 (cases Zouzous conçues pour les 3-6 ans), France Ô (cases ôôôÔ prévues pour les 8-12 ans). Les offres numériques Ludo, Zouzous, france4. fr et la plateforme francetvéducation viennent compléter la programmation à l'antenne. L'avenant 2013-2015 au contrat d'objectifs et moyens (COM) de France Télévisions prévoit de renforcer l'offre audiovisuelle et numérique du groupe à destination des enfants par une présence plus importante sur l'antenne de France 4 et une plateforme numérique dédiée. À compter du premier trimestre 2014, l'offre de France 4 se redéfinit profondément. La chaîne a vocation à s'adresser aux nouvelles générations - jeunes enfants, enfants moins jeunes et jeunes adultes. Son offre devra se démarquer par son caractère clairement identifiable par les enfants et leurs parents, ainsi que par les valeurs de confiance, de sécurité et

d'intérêt des programmes qu'elle incarnera auprès des parents. France 4 doit également devenir un espace d'exposition privilégié pour la nouvelle création, tant en matière d'animation que de fiction, et exploiter au mieux les potentialités offertes par le numérique. Par ailleurs, France Télévisions lancera en 2014 une plateforme numérique dédiée aux enfants qui proposera une offre ludo-éducative destinée aux moins de 7 ans et à leurs parents ainsi qu'une offre divertissante pour les 7-12 ans. Ce nouvel espace de partage sera personnalisable, interactif et favorisera l'apprentissage des réseaux sociaux par le jeune public. France Télévisions s'attachera particulièrement à ce qu'il soit sécurisé et porteur des valeurs de service public. De même, la société poursuivra le développement de la plateforme francetveducation. fr, lancée en novembre 2012, qui produit et diffuse à destination des parents, des élèves et des enseignants des contenus multimédias gratuits sélectionnés pour leur qualité éducative.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Allossery](#)

**Circonscription :** Nord (15<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26849

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 12 novembre 2013

**Question publiée au JO le :** [21 mai 2013](#), page 5203

**Réponse publiée au JO le :** [17 décembre 2013](#), page 13238